



**J'apporte**

**mon soutien**

**aux orphelins**

**Je fais un legs**

## Qu'est ce qu'un legs ?

« Le legs est la transmission à titre gratuit d'un ou plusieurs biens du défunt, faite de son vivant par testament, mais qui ne prendra effet qu'à son décès. »

Ce texte doit être olographe, c'est-à-dire, écrit de la main du testateur et peut être déposé chez le notaire de son choix : il lui sera alors remis une attestation de dépôt, ainsi, il aura l'assurance que le document sera en sûreté.

Ceci est mon testament

Je soussigné (e) .....

Né (e) le ..... à .....

révoque toutes les dispositions antérieures.

J'institue pour légataire universel en toute propriété sans aucune exception ni réserve, la Mutuelle des Orphelins Charles-Edmond Flamand, organisme reconnu d'utilité publique, dont le Siège Social se situe au 139, rue du Faubourg Saint-Denis 75010 Paris.

Je demande à la MOCF que les fonds provenant de ma succession soient affectés au bénéfice des orphelins dont elle a la charge.

Fait à .....

Le .....

Signature

Siège social : 139 rue du Faubourg Saint-Denis – 75010 PARIS – C.C.P. 180.69 W PARIS

Tél : 01.40.35.96.16 – Mail : mocf@mocf.net – Web : www.mocf.fr

N° SIRET 308 374 990 00056 – Code APE 6512 Z

Organisme reconnu d'Utilité Publique par le décret de 15/12/1899 – Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité